RÈGLEMENT DU TOURNOI INTERNATIONAL DE VOLLEY-BALL DE LA PENTECÔTE.

ANNECY VOLLEY BALL

L'inscription à ce tournoi implique l'acceptation sans réserves du présent règlement.

1 - L'inscription au Tournoi est considérée comme ferme et définitive dès réception du montant de 40€.
Sauf en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être envisagé.
L'édition 2022 sera 100% outdoor, en cas de mauvais temps il n'y aura pas de repli gymnase et donc le Tournoi sera annulé. En cas d'annulation 15€ seront conservée par le club.

2 - Le nombre d'équipes acceptées au Tournoi dépend du nombre de Terrains disponibles qui est de l'ordre de 96. De ce fait les limites du nombre d'équipes sont fixées à 768 sur le Pâquier.

3 - Chaque équipe a la liberté de porter une tenue aux couleurs d'un de ses partenaires ou sponsor mais se devra de l'abandonner en cas de qualification aux finales au profit du tee-shirt offert, par notre propre partenaire, à tous les participants atteignant ce niveau de compétition.

4 - Équipes de 3 joueurs (1 remplaçant accepté).
Aucun joueur ne pourra prétendre figurer dans deux équipes du même Tournoi.
En cas de défaillance, un joueur pourra être remplacé par un autre à la condition qu'il n'ait pas déjà joué dans une autre équipe et ceci, quel que soit son niveau (comme nous ne pouvons pas tout surveiller et que les litiges sont trop complexes à régler après coup, toute équipe en désaccord avec l'effectif de son adversaire doit en faire la remarque avant le début du match. En d'autres termes tout match terminé verra son résultat entériné même si ce point de règlement n'a pas été respecté.)
Chaque équipe devra se munir d'un ballon (salle ou beach) et assurer les arbitrages qui lui seront confiés par l'organisation.
Toute équipe mixte (constituée d'au moins un homme) sera versée dans le tableau Masculin.

5 - Aucune équipe ne pourra s'inscrire après la clôture des inscriptions le dimanche matin à 6h30.

6 - Le règlement sportif est une déclinaison de celui la F.F.V.B. sport en salle (donc pas celles propres au Beach-Volley). Adaptations :

6.1 - les dimensions des terrains sont de 14m x 7m ;
6.2 - pas de règle sur les positions ;
6.3 - pas de règle sur la rotation au service (un seul serveur par équipe autorisé) ;
6.4 - ballon de beach autorisé ;
6.5 - en cas de désaccord sur le choix du ballon, celui-ci pourra faire l'objet d'un tirage au sort en début de rencontre (chifoumi obligatoire !!) ;
6.6 - les antennes ne seront montées que sur les terrains centraux ;
6.7 - durant les 3 premiers tours, les matchs se jouent en 1 set de 21 points, marque continue, 2 points d'écart. Changement de côté à 11 ou tous les 7 points (ce point fera l'objet d'un accord entre joueurs et arbitres au début de chaque rencontre) ;
6.8 - lors des phases éliminatoires du deuxième jour, les sets se jouent, à partir des 8èmes de finale, en 25 points, 2 points d'écarts.

7 - Le Tournoi se déroule en 4 temps :

7.1 - Premier Tour le dimanche matin : les équipes sont réparties dans des Poules de 4 (exceptionnellement 3 ou 5), à l'issue desquelles les 2 premières équipes seront qualifiées pour le Tournoi Principal et les autres seront reversées dans le Tournoi Consolante ;
7.2 - Deuxième Tour le dimanche après-midi : dans chaque Tournoi, Poules de 4 constituées en tenant compte du classement général à l'issue du premier tour. Les 2 premières équipes des Poules du Principal restent dans le Principal les autres sont versées dans le Tournoi Secondaire, les 2 premières équipes des Poules de la Consolante sont qualifiées pour le Tournoi Consolante A les autres sont versées dans le Tournoi Consolante B ;
7.3 - Troisième Tour ; dans chacun des 4 Tournois, Poules de 4 constituées en tenant compte du classement général à l'issue du deuxième tour. À l'issue de ce tour, les 2 premières équipes de chaque Poule sont qualifiées pour le Quatrième Tour ;

7.4 - Quatrième Tour : tableau final à élimination directe construit en tenant compte du classement général à l'issue du troisième tour.

8 - La constitution des Poules du premier tour tient compte du niveau de jeu annoncé et résulte d'un tirage au sort. La constitution des Poules des deuxième et troisième tours ainsi que la construction du tableau final tiennent compte du classement des équipes à l'issue du tour précédent.
Ce classement est établi en fonction du nombre de points obtenus (2 pour match gagné 1 pour match perdu) puis du coefficient des points marqués et concédés.

9 - Les demi-finales des tournois principaux masculins et féminins seront tirées au sort.

10 - La sportive de l'organisation s'engage :

10.1 - à ce qu'il n'y ait pas plus de 2 Poules de 4 équipes sur chaque terrain.

11 - La sportive de l'organisation se réserve, en cas de nécessité, le droit de modifier la durée (nombre de points) des matchs.

12 - En cas de pluie ou de l'impossibilité de jouer sur le Pâquier le tournoi sera annulé.

13 - Des vestiaires et douches sont ouverts dans le gymnase Les Sœurs Blanches le dimanche soir de 17h à 21h et le lundi de 15h à 21h.

14 - Annecy Volley-Ball décline toute responsabilité concernant les vols, pertes ou accidents pouvant survenir aux participants.

15 - Bonne humeur et fair-play sont les bienvenus entre les participants, et patience et compréhension seront appréciées vis à vis de l'équipe d'organisation qui fait tout son possible pour que tout se passe au mieux.

16 - Le comité d'organisation se réserve le droit d'exclure de la compétition toute personne ne se conformant pas au présent règlement ou ayant au cours du week-end une conduite inappropriée. En particulier :

16.1- seront immédiatement éliminées toutes équipes dont un des membres aurait eu un comportement inconvenant vis-à-vis de ses adversaires, du public ou de l'organisation ou se serait rendu coupable de dégradations sur nos installations

17 - Les participants sont informés qu'un classement complet sera publié sur le site internet du tournoi et que les noms des joueurs tels qu'ils nous été fournis apparaîtront à cette occasion. Si un participant s'oppose à cette publication il doit impérativement en informer les organisateurs.
Tout participant autorise expressément les organisateurs du Tournoi International de Pentecôte d'Annecy ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la compétition, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

18 - Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de circonstances imprévues.

19 - Le fait de s'inscrire à ce tournoi implique l'acceptation pure et simple du règlement.

L'inscription à ce tournoi implique l'acceptation sans réserves du présent règlement.